



Ces Activités se déroulent de 16h10 à 17h40 les lundis, mardis, et jeudis (Merci de respecter les horaires).
Sur inscription, coupon ci-dessous à rendre à Aurore ou Mary Ann ou par mail avant le jeudi 03 septembre 2026.
Ces Activités comprennent la prise d'un goûter commun et 1h30 de frais de garde.

Décore le village: projet avec le comité des fêtes de Loulans-Verchamp * Activité manuelle

PS au GS

CP au Cm2

Lundi

Mardi

Jeudi

7.09
La course aux légos

8.09
Fresque de la rentrée *

10.09
Land'art

14.09
Atelier cirque

15.09
Jeux de ballons

17.09
La rivière aux crocodiles

21.09
Décore de village *

22.09
Atelier peinture *

24.09
Autour du livre *

28.09
Bouteille sensorielle *

29.09
Atelier cirque

1.10
La bonne couleur

5.10
Danse

6.10
jeux de société

8.10
animaux en perles *

12.10
Décore de village *

13.10
La bonne combinaison

15.10
Grand jeu
"la chasse aux monstres"

Vendredi 18 septembre et 02 octobre: Initiation dessin aquarelle
avec une intervenante pour les CP au CM2.

Accueil de loisirs de Loulans-Verchamp Activités septembre octobre 2026
(à rendre avant le jeudi 3 septembre 2026)

NOM et Prénom de l'enfant : Classe :

NOM et Prénom de l'enfant : Classe :

Septembre				Octobre		
Lundi 7	Lundi 14	Lundi 21	Lundi 28	Lundi 5	Lundi 12	Vendredi 2
Mardi 8	Mardi 15	Mardi 22	Mardi 29	Mardi 6	Mardi 13	Jeudi 15
Jeudi 10	Jeudi 17	Jeudi 24	Vendredi 18	Jeudi 1	Jeudi 8	

Entourez les cases correspondantes aux jours
d'inscription souhaités.

Signature

Renseignements auprès d'Aurore ou Mary-Ann :
au bureau de l'accueil de loisirs.
ou par téléphone au 03.84.96.30.39
ou par mail periscolaire.loulans@ccpmc.fr

Documents nécessaires :

- **Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA**
- **Documents d'inscription dûment remplis**
(à retirer au bureau de l'accueil de loisirs)

L'ensemble des renseignements relatifs au fonctionnement de l'accueil de loisirs figure dans le règlement intérieur qui vous a été transmis lors de votre demande d'inscription.

Les services de la CCPMC restent à votre disposition pour toute demande de renseignement.

En l'absence de l'ensemble des pièces du dossier d'inscription dans les délais indiqués, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte.

Pour toute inscription, la parole de l'enfant seul ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.

